

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison
Commune de Soleymieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombres de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10 Votants : 9 +1 pouvoir

Abstention(s) :

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, QUATRESOUS Christian, BOUTTE Thérèse, DETHY Annie

Absents excusés : DAMEZET Jérôme donne pouvoir à SOUBEYRAND Daniel, POYET Mathieu, MONTET Frédéric

Secrétaire de séance : SOUBEYRAND Daniel

Emprunt pour les travaux de la salle des fêtes

Monsieur Le maire expose aux conseillers que pour financer les dépenses investissements, dans le cadre des travaux de la réfection de la salle des fêtes, il est opportun de recourir à un emprunt de 370 000€.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition du Crédit Agricole et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour financer ses dépenses d'investissement, la commune de Soleymieux contracte auprès du Crédit Agricole un emprunt pour un montant de 370 000 Euros (trois cent soixante-dix mille euros) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 20ans.
- Taux fixe à 4.44%
- Echéance : Trimestriel
- Commission de mise en place : 0.10% du montant emprunté

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'emprunt.
Le Maire est habilité à procéder ultérieurement, sans autre
délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans
le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme

Fait à Soleymieux, le 08/12/2023

Le Maire,
Julien RONZIER



Le secrétaire de séance
SOUBEYRAND Daniel

23 FEV. 2024

Affichage fait lenumériquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20231207-2023-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Affichage : 11/12/2023